Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260322-DEL2622-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MARS 2026

Date de la convocation :
17 mars 2026
Date d'affichage :
17 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à Mme GUILLO Sylvie et Mme JANOT-MONFORT Annie a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GLOAGUEN

Délibération 2026-022 / Institutions et vie politique – Election exécutif

Objet : Fixation du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

L'effectif légal du Conseil Municipal de la commune de Trémuson étant de dix-neuf, Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre des adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** à quatre le nombre des adjoints de la commune de Trémuson.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Maxime GLOAGUEN
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire